



ASSURANCE-VIE

LES MAUVAIS RENDEMENTS DES BANQUES

Mieux Vivre Votre Argent (Septembre 2015)

NOUVEAU ET UTILE

Analyse produit

Eurovalys ★★

Cette SCPI est investie surtout dans l'immobilier de bureaux et de commerce en Allemagne. Elle permet de profiter des opportunités outre-Rhin : loyers assez faibles laissant espérer des revalorisations à terme et économie dynamique. La fiscalité est attractive : les revenus supporteront l'impôt sur les sociétés au taux de 15,825 %. Frais très élevés : prime d'émission de 200 euros pour une part à 1 000 euros et 12 % de commission de gestion annuelle.

HSBC Transmission Patrimoine Vie ★★

Accessible avec 30 000 euros, ce contrat vie-génération dispose d'une fiscalité adoucie lors de la transmission. Le choix des supports d'investissement est très restreint, mais ils sont intégrés dans une gestion pilotée systématique, sans surcoût. Quatre allocations de risque différentes sont proposées. Frais sur versement raisonnables à 2,50 %. A noter la possibilité de souscrire une garantie plancher en cas de décès.

Ciloger Habitat 5 ★

Cette SCPI offre l'avantage du dispositif Pinel, une réduction d'impôt de 18 % des sommes investies, répartie sur neuf ans. Mais les contreparties sont nombreuses : un rendement limité d'emblée en raison de la nature même de l'investissement ; des frais de souscription et de gestion élevés à 8,70 % et 12 % ; des revenus perçus à compter du 1^{er} semestre 2019 au plus tôt et un engagement très long, quinze ans environ.

Notre avis :

Très bon : ★★★★★ Bon : ★★★
Moyen : ★★ Mauvais : ★



ASSURANCE VIE

Les mauvais rendements des banques

L'assurance vie a perdu de son attractivité, ce n'est pas un scoop ! Et pour cause, la rémunération servie sur les fonds en euros des contrats d'assurance vie ou de capitalisation a largement chuté. Elle est passée de 4,10 % en moyenne en 2007 à 2,50 % en 2014, selon une étude de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Une baisse qui reflète l'état du marché obligataire sur lequel sont investis environ 80 % du portefeuille de ces fonds garantis. « Les taux longs sur obligations souveraines ont atteint des niveaux historiquement bas en 2014, à hauteur de 1,66 % en moyenne annuelle », précise le document. Il indique aussi que le recul de la rémunération aurait pu être plus important étant donné le contexte de marché. Le président de l'organisme, Chris-

tian Noyer, avait d'ailleurs appelé à une baisse significative. Autre point marquant, 89 % des assureurs vie ont différencié le taux de leur support en euros en fonction des contrats. « Au bout de quatre-cinq ans d'existence d'un

Les bancassureurs servent des taux en deçà de la moyenne, alors qu'ils captent deux tiers des encours.

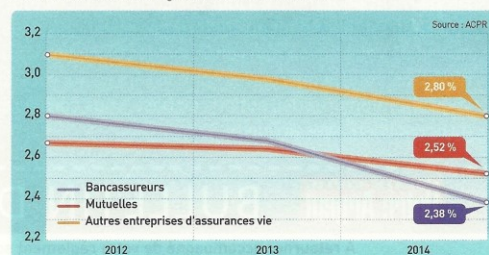
contrat, un assureur a tendance à abaisser sa rémunération au profit d'offres plus récentes », note Laurent Bodin, conseiller en gestion de patrimoine.

Une collecte (trop) facile. Pour être bien servi, il faut donc opter pour la bonne assurance vie, mais aussi choisir le bon guichet ! Les bancassureurs ont offert des rémunérations moyennes bien plus faibles que les autres acteurs (voir graphique). Leur réseau de distribution leur permettant de capter sans effort une large part de la collecte, ils subissent moins la concurrence. En 2014, ils représentaient à eux seuls près de deux tiers des encours. ■

Nina Le Clercq

Un écart de 0,40 point selon le type d'assureur

Evolution des taux de rémunération moyens des fonds en euros entre 2012 et 2014 en fonction des organismes d'assureurs vie.



FISCALITÉ

Un service pour les frontaliers et expatriés surimposés

Un arrêt du 26 février 2015 de la Cour de justice de l'Union européenne permet aux étrangers résidant en France et rattachés au régime social de leur pays d'origine de demander le remboursement de la CSG et de la CRDS prélevées par le fisc français. Par extension, sont concernés les Français de l'étranger ayant réalisé une plus-value lors de la cession d'un bien immobilier ou percevant des revenus fonciers en France, ainsi que les travailleurs frontaliers et tout Français résident travaillant à l'étranger. La condition : dépendre d'un régime social étranger. Le remboursement, d'un montant variable s'élève à 8 % des sommes perçues par le fisc dans le cas de revenus d'activité, à 7,1 % pour les pensions de retraite et d'invalidité, et à 6,7 % pour l'allocation chômage. Le cabinet Ernst & Young a lancé un service juridique en ligne dédié à cette démarche, eTaxClaim. Le prix du service : 250 euros fixe et 12,5 % des sommes restituées. ■ Elodie Toustou